

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 11 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
SIVEC Jean

OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

DEBAILLEUL Delphine

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 917 Approbation des attributions de compensation 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 approuvant les nouvelles attributions de compensation à compter de 2025, comme proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu le procès-verbal de la CLECT en date du 27 février 2025 procédant à la révision des attributions de compensation à appliquer aux communes membres suivant le tableau ci-dessous,

Considérant que la CLECT a retenu 50% du montant du transfert de charges mobilité pour l'année 2025 pour les 16 communes en considérant que le déploiement sera effectif pour 6 mois de l'année 2025,

Attributions de compensation négatives :

Communes	Montant annuel
Berg-sur-Moselle	18 973,00 €
Beyren-lès-Sierck	18 636,00 €
Boust	22 312,00 €
Breistroff-la-Grande	20 226,00 €
Contz-les-Bains	31 932,00 €
Entringe	55 393,50 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Escherange	31 055,00 €
Evrange	10 922,00 €
Fixem	10 060,00 €
Gavisse	21 597,00 €
Hagen	4 658,00 €
Haute-Kontz	33 245,00 €
Hettange-Grande	235 684,30 €
Kanfen	61 061,80 €
Mondorff	18 662,00 €
Roussy-le-Village	21 941,00 €
Volmerange-les-Mines	100 140,60 €
TOTAL	716 499,30 €

Attributions de compensation positives :

Communes	Montant annuel
Basse-Rentgen	17 864,00 €
Cattenom	136 839,10 €
Puttelage-lès-Thionville	9 410,00 €
Rodemack	1 094,50 €
Zoufftgen	17 012,50 €
TOTAL	182 220,10 €

Considérant que les nouvelles attributions de compensation doivent être adoptées par délibérations concordantes par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et par chaque Conseil municipal intéressé, à la majorité simple, conformément à l'article 163 de la Loi de Finances du 29 décembre 2015,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les attributions de compensation ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

- **APPROUVE les attributions de compensation ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 15 avril 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 15 avril 2025

Le Maire,

